

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
Collège du personnel

AVIS DE TIRAGE AU SORT

Conformément à l'article 17 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016, dans le cas où des sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité,

Considérant qu'une partie des sièges n'a pu être pourvue par voie d'élection lors du scrutin du 8 décembre 2022 pour la Commission Consultative Paritaire,

Le 24 février 2023 à 10h en salle Bohan 1 (Hotel de Ville – 2e étage – Maire de Bourg en Bresse)

Monsieur Thierry DOSCH, Maire Adjoint délégué à l'Administration Générale, aux Finances et aux Ressources Humaines procédera au tirage au sort des 2 sièges de suppléants à pourvoir, destiné à constituer la Commission Consultative Paritaire de la collectivité.

Le tirage au sort sera effectué parmi les électeurs remplissant les conditions d'éligibilité au 24 février 2023 pour l'instance concernée.

Les membres du bureau de vote sont convoqués pour assister au tirage au sort.

Les électeurs à la Commission Consultative Paritaire peuvent également y assister.



La Directrice des Ressources Humaines,

Karine PACLET